



De l'Indo-Pacifique à l'Océanie : une part oubliée du monde ?

François Gaulme

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2019/3 Automne , PAGES 9 À 22

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

DOI 10.3917/pe.193.0011

Date de mise en ligne : 24/09/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-3-page-9?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-3-page-9?lang=fr).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

INDO-PACIFIQUE : UN CONCEPT FLOTTANT ?



De l'Indo-Pacifique à l'Océanie : une part oubliée du monde ?

Par **François Gaulme**

François Gaulme est chercheur associé à l'Ifri et membre correspondant de l'Académie des Sciences d'Outre-mer. Il a récemment co-écrit *Communs et océans. Le rahui en Polynésie*, Tahiti, Au vent des îles, 2019.

Le concept d'Indo-Pacifique tente d'unifier une très vaste région dans une stratégie de parade à l'affirmation de la puissance chinoise. Mais cette région, historiquement et géographiquement, relève de définitions multiples. Elle est aujourd'hui un point d'appui fondamental pour la puissance américaine, et le cœur de l'économie mondialisée. Elle réunit les problèmes posés par de multiples dialectiques locales et par de pressants enjeux mondiaux : environnement, migrations...

politique étrangère

L'«Indo-Pacifique» est à la mode. Avec Emmanuel Macron, l'expression est entrée dans le vocabulaire français le 27 août 2018, lors de la conférence des ambassadeurs : «Les relations avec l'Inde, la plus grande démocratie du monde, et avec l'Australie, dans le cadre de la stratégie indo-pacifique, sont essentielles», déclarait le président, sans en faire toutefois une priorité de la diplomatie française au même titre que les relations à entretenir avec l'Afrique ou avec la Chine, dans ce qu'il qualifiait de «refondation de l'ordre mondial»¹.

Deuxième président français à avoir visité l'Australie, après François Hollande en novembre 2016, Emmanuel Macron avait déjà évoqué, lors des toasts du dîner de l'opéra de Sydney le 1^{er} mai 2018, la présence des forces françaises «dans la zone indo-pacifique qui est clé pour la stabilité mondiale.» Le lendemain, sur la base navale de Garden Island, il envisageait un «nouvel axe» multilatéral Paris-Delhi-Canberra, «absolument clé pour la région» et qui devait engendrer «un véritable nouvel ordre géostratégique», afin d'être «traité en égal comme partenaire par la Chine»².

1. Discours du président de la République à la conférence des ambassadeurs, 27 août 2018, disponible sur : <www.elysee.fr>.

2. Il n'existe pas de texte officiel de ces deux discours du président en Australie, prononcés en anglais.

Tous ne partagent pas cette vision de l'Indo-Pacifique comme contre-poids méridional et maritime à la puissance chinoise, qui caractérise aussi la diplomatie Pacifique de Donald Trump, très différente de celle de son prédécesseur, né à Hawaï. Ainsi l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin mettait-il en garde dès 2018 contre une lecture qui « ravive les discours de la guerre froide », et où « l'espace indopacifique » deviendrait le « front pionnier de la démocratie libérale », l'Inde, l'Australie et le Japon étant « érigés en forteresses du monde libre ». Il préconisait, au contraire, « le choix de l'équilibre, celui qui permet de jouer la carte continentale » et « de se libérer de l'emprise de plus en plus pesante de la stratégie des États-Unis », pour « établir un lien fort entre capitales de la "dorsale eurasiatique" », Paris, Berlin, Moscou et Pékin »³.

Des positions aussi contrastées révèlent la difficulté à appréhender concrètement un ensemble indo-pacifique manquant de cohérence géographique, et dont les limites varient avec les auteurs et les ambitions effectives, qu'elles soient purement académiques ou émanant de dirigeants politiques. Employé dès 2007 par un stratège naval indien, Gurpreet Khurana⁴, dans un sens strictement maritime, le terme a été repris presque immédiatement par le Premier ministre japonais Shinzo Abe dans une conception intégrant la dimension continentale asiatique, avant de l'être ensuite par Donald Trump. Auparavant, et jusqu'à ces dernières années, le terme d'Asie-Pacifique recouvrait plus ou moins, dans les réflexions géostratégiques, ce que celles-ci désignent de plus en plus aujourd'hui comme l'Indo-Pacifique.

Le vieux et le neuf : Indo-Pacifique, Australasie, Océanie

Cette région de l'Asie-Pacifique était naguère encore identifiée comme « zone majeure des équilibres stratégiques, économiques et politiques du ^{xxi}^e siècle », pour reprendre l'analyse de Sarah Mohamed-Gaillard, y compris dans l'un de ses sous-ensembles où, écrivait-elle, « se maintient l'intérêt des grandes puissances » : l'Océanie⁵.

Cette dernière expression se réfère au cinquième continent, où les terres émergées n'occupent cependant qu'une superficie mineure dans l'océan Pacifique. Son exploration par les Européens prit un tournant

3. D. de Villepin, « L'Indo-Pacifique à la croisée des puissances », in B. de Tréglodé et C. Pajon (dir.), *Revue Défense Nationale*, été 2018, p. 19 et 20.

4. G. S. Khurana, « Security of Sea Lines: Prospects for India-Japan Cooperation », *Strategic Analysis*, vol. 31, n° 1, janvier 2007, p. 139-153.

5. S. Mohamed-Gaillard, *Histoire de l'Océanie : De la fin du ^{xviii}^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 209.

décisif dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, conduisant alors à une floraison de dénominations géographiques. En 1756, le président de Brosses, faisant l'histoire des navigations dans les terres australes, proposa les termes de Polynésie et d'Australasie, mais sans les employer dans leur sens moderne, qui fait respectivement référence à une partie de ce que l'on nomme aujourd'hui l'Océanie, et à l'ensemble géopolitique Australie/Nouvelle-Zélande.

C'est le grand navigateur Dumont d'Urville qui proposa en 1832 la distinction, qui s'est imposée depuis, de l'Océanie en trois aires : Micronésie, qui se réfère à une poussière d'îles ; Polynésie, où ces îles sont plus grandes et plus nombreuses ; Mélanésie, identifiée par la couleur de peau de ses habitants et qui comprenait pour lui l'Australie⁶. Cette répartition, dont la logique n'est pas purement géographique, persiste actuellement, malgré les accusations de racisme qui pèsent sur les découvreurs occidentaux du Pacifique⁷, et le fait qu'elle ne corresponde pas à celle des grandes familles linguistiques de la zone considérée.

Toutefois, alors que la carte de l'ensemble océanien est devenue, à la fin du XX^e siècle, une mosaïque statutaire, après un processus de décolonisation demeuré partiel, deux sous-ensembles y prennent une consistance et une importance particulières : 1) le triangle polynésien, défini par des langues et des origines communes entre Hawaï, la Nouvelle-Zélande et l'île de Pâques (Rapa nui), la plus vaste zone socio-culturelle de la planète colonisée jadis par des navigateurs d'exception (dont les descendants tendent à se désigner comme « le peuple de la pirogue ») ; 2) l'Australasie, soit l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux pays parmi les plus développés, à forte proximité politique et socio-culturelle avec les États-Unis, bien que la Nouvelle-Zélande, à la société plus multiculturelle que celle de l'Australie, reconnaisse de plus en plus le poids de son héritage polynésien maori.

Les chevauchements géopolitiques étant la règle dans les multiples îles de l'océan Pacifique, les États-Unis n'en sont pas moins, et directement, la puissance dominante de l'Océanie, dans l'hémisphère Nord par le statut d'État américain des îles Hawaï depuis 1959, mais aussi par les bases navales et les territoires de Micronésie, ainsi que par l'influence

6. Sur ces questions, voir notamment F. Argounès, S. Mohamed-Gaillard et L. Vacher, *Atlas de l'Océanie. Continent d'îles, laboratoire du futur*, Paris, Éditions Autrement, 2011, p. 12-13.

7. Exprimées avec force par S.Tcherkézoff, *Tahiti 1768 : jeunes filles en pleurs. La face cachée des premiers contacts et la naissance du mythe occidental*, Papeete, Au vent des îles, 2004.

culturelle du mode de vie californio-hawaïen, qui fait rêver aujourd'hui jusque dans les îles de la Polynésie française.

Si l'on a pu craindre, à la fin de la guerre froide, la montée d'une rivalité américano-soviétique dans le Pacifique Sud, dans le contexte de l'accession à l'indépendance de petits États insulaires⁸, la prédominance américaine s'impose aujourd'hui comme un fait majeur dans cet ensemble, au nord comme au sud de l'Équateur, depuis la victoire sur le Japon en 1945. Pour combien de temps cependant ? Car elle doit compter désormais avec la montée en puissance, économique mais aussi politique et potentiellement militaire, de la Chine de Xi Jinping, Taïwan ayant perdu la partie des rivalités d'influence face à Pékin, en Océanie comme en Afrique subsaharienne.

La France, seule puissance européenne présente

La France, seule puissance européenne à rester présente en Océanie à l'exception de la Grande-Bretagne sur le rocher de Pitcairn, habité par les descendants des mutins du *Bounty*, y bénéficie d'un vaste domaine maritime qui contribue largement à en faire la deuxième puissance du monde. Mais ceci ne s'accompagne pas pour elle d'une quelconque prédominance politique et culturelle sur l'ensemble indo-pacifique. Au contraire, ses quatre départements et territoires d'outre-mer à la superficie terrestre limitée (environ 25 000 km² au total) y sont répartis sur d'immenses distances, de l'océan Indien au Pacifique oriental⁹, dans des sous-environnements distincts et très contrastés¹⁰, où partout domine de manière écrasante la langue anglaise.

La vision européenne de l'Océanie, comme celle de l'Indo-Pacifique et du reste du monde, doit être tempérée par le fait que l'Australasie a un point de vue inversé sur l'océan Pacifique, cet espace maritime couvrant à lui seul un tiers de la planète, et se trouvant plus que l'Atlantique au cœur de l'économie mondialisée du début du xx^e siècle. Cette vision et cette projection géostratégique des « antipodes », au sens littéral de ce mot, ont été popularisées par la fameuse formule *down under*, qui désigne familièrement en anglais l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et dont l'expression cartographique, surprenante dans son impact sur les priorités géopolitiques par rapport à l'Europe, est désormais bien connue.

8. S. Mohamed-Gaillard, *Histoire de l'Océanie*, op. cit., p. 195-202.

9. Il y a 15 000 kilomètres entre La Réunion et Tahiti.

10. Afrique orientale et australe pour La Réunion, Mélanésie pour la Nouvelle-Calédonie, Polynésie pour Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

Pacifique Sud et Océanie : dialectique locale sur fond d'enjeux mondiaux

En 2015 et 2016, une série de colloques du CNRS ont abordé le thème de l'Océanie convoitée. Ils avaient pour objet de mettre en parallèle les rivalités de puissance dans l'océan Pacifique, depuis la fin du XVIII^e (au temps de la découverte européenne de Tahiti) jusqu'à celles d'aujourd'hui, marquées par la nouvelle rivalité américano-chinoise¹¹.

Au cœur des débats de ces colloques étaient examinées les réactions locales aux vagues successives de convoitises extérieures, et notamment la *Pacific Way* qui a marqué la période de décolonisation à la fin du XX^e siècle – cette « voie pacifique », qui joue sur l'ambivalence de l'adjectif, renvoyant à la fois à l'océan et à l'option morale et politique d'un mode de règlement non violent des conflits.

La *Pacific Way* est indissociable de la mémoire du Premier ministre, puis président, des Fidji, Ratu Sir Kamisese Mara (1920-2004) qui lança cette expression dès l'indépendance de son pays en 1970 pour qualifier une politique de consensus et d'harmonie interethnique. La suite des événements y fut pourtant marquée par une série de coups d'État, dans un climat de confrontation raciale entre population d'origine et communauté indienne, qui devait notamment conduire à la démission forcée du président Mara en 2000. Dès 1991, un spécialiste français de la Polynésie, Michel Panoff, s'interrogeait sur la réalité d'une vision socio-politique idéalisée, soulignant que le « rêve consensuel » de la *Pacific Way* avait, de fait, « volé en éclats » après les indépendances des Fidji mais aussi du Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides en 1980) et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (en 1975), tandis qu'il s'était « lézardé » aux Samoa et aux îles Cook¹².

À une époque où la guerre froide laissait encore son empreinte sur cette région comme sur le reste du monde, la mise en avant du concept, politique autant que géographique, de Pacifique, entendait alors se substituer à l'emploi, trop associé au passé colonial, du terme d'Océanie et de l'adjectif correspondant, qui résistèrent pourtant dans le domaine de l'art¹³ et de la culture, avant d'être réhabilités presque aussitôt dans le domaine politique par un anthropologue originaire des Tonga mais qui acheva

11. Les actes de ces colloques ont été édités : S. Al Wardi, J.-M. Regnault et J.-F. Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, Éditions du CNRS, 2017. Il existe aussi une édition locale de ces actes à Tahiti (API Tahiti Éditions, 2017).

12. M. Panoff, « *The Pacific Way*, un rêve évanoui ? », *Journal de la Société des Océanistes*, 1991, n° 92-93, p. 3.

13. Voir, par exemple, J. Guiart, *Océanie*, Paris, Gallimard, 1963, ou, plus récemment, N. Thomas, *Oceanic Art*, Londres, Thames & Hudson, 1995.

sa carrière à l'université du Pacifique Sud aux Fidji après avoir vécu en Nouvelle-Guinée, Epeli Hau'ofa (1939-2009). Les écrits et la réflexion de ce dernier sur le mode spécifique de souveraineté des petits États insulaires eurent, dès les années 1990, une influence considérable sur les penseurs de la région, dans le sens d'un appel à l'unité d'action et à la solidarité multilatérale, considérant l'océan comme un lien naturel et non comme un facteur de séparation entre ces États¹⁴.

Cette réhabilitation de l'Océanie comme univers spécifique revendiqué de l'intérieur, et non plus comme catégorie géographique imposée du dehors, correspond aussi à un retour du Pacifique dans l'ordre mondial. Dans la dernière décennie du xx^e siècle Michel Panoff associait l'échec du *Pacific Way* au fait qu'au lieu d'être « le nouveau centre du monde », le Pacifique avait, selon lui « cessé d'être une priorité pour les hommes d'État et les financiers »¹⁵. Près de trente ans plus tard, il en va tout autrement : comme le souligne le balancement même de la formule Indo-Pacifique, l'océan et ses îles ont

L'économie bleue du Pacifique

retrouvé leur importance dans le monde à côté de l'Asie continentale et de l'Australie, qui forme en soi un continent en dépit de son faible peuplement. Ceci s'explique bien sûr par l'expansion chinoise sur cette immense aire maritime, mais aussi par la montée de la question océanienne et océanique comme telle, au-delà des convoitises extérieures, avec l'importance croissante de ce que l'on nomme maintenant l'« économie bleue ». Dans le contexte du changement climatique, le Pacifique Sud est devenu non pas un « nouveau centre du monde », mais ce que l'on pourrait appeler, en s'inspirant du vocabulaire d'Aristote, l'un des « lieux naturels » d'une problématique environnementale mondialisée, et de la relation entre le milieu naturel et les sociétés humaines, où se joue l'avenir de la planète entière.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette zone a connu un développement inégal et a subi, outre les effets à long terme des expériences atomiques occidentales, ceux d'une « mondialisation négative » consécutive à la transformation de la Chine, qui n'a pas plus épargné les États du Pacifique que ceux d'Afrique (désindustrialisation, retour à une économie de rente). Les investisseurs chinois eux-mêmes tentent de compenser ce phénomène, mais les dirigeants politiques océaniens restent partagés sur leur aptitude effective à stimuler l'emploi local, alors que l'expansion démographique et la disparition accélérée des modes de vie traditionnels engendrent partout un problème de plus en plus grave de désœuvrement de la jeunesse.

14. Voir notamment E. Hau'ofa, V. Naidu et E. Waddell (dir.), *A New Oceania: Rediscovering our Sea of Islands*, Suva, Université du Pacifique Sud, 1993.

15. M. Panoff, « *The Pacific Way*, un rêve évanoui ? », *op. cit.*, p. 4.

Dans un discours synthétisant les défis d'un développement « résilient » de ses pays membres, la secrétaire générale de la principale tribune d'expression politique océanienne, le Forum des îles du Pacifique (*Pacific Islands Forum*), Dame Meg Taylor, soulignait ainsi en février 2019 que la croissance de la présence diplomatique et économique chinoise dans la région était à la fois un risque et une chance (*challenges and opportunities*) en vue de l'objectif de développement d'un « Pacifique bleu » (*Blue Pacific*)¹⁶. Rappelant que 9 membres du Forum¹⁷ sur un total de 18 avaient déjà signé des conventions de coopération avec la Chine dans le cadre de l'Initiative des Nouvelles routes de la soie, elle soulignait que ceci devrait permettre d'évaluer la qualité des infrastructures réalisées par les Chinois, et d'établir des mécanismes de protection environnementale, sociale et culturelle en faveur d'États demeurant solidaires les uns des autres pour un « Pacifique fort » (*Strong Pacific*) face aux ambitions extérieures¹⁸.

L'impact potentiellement négatif des offensives chinoises est particulièrement net dans le domaine de l'emploi (la Chine, ici comme en Afrique, exporte sa main-d'œuvre pour réaliser ses projets d'infrastructures), mais aussi et surtout dans celui de l'environnement. Car tel est bien le défi majeur auquel ont à faire face les États océaniques dans le contexte du changement climatique et de son impact sur le Pacifique. Les risques vont du réchauffement terrestre et maritime à la recrudescence des cyclones et aux submersions, ainsi qu'à la détérioration des récifs coralliens et à la disparition de certains atolls¹⁹.

Dès l'époque coloniale, des migrations économiques se sont produites en Océanie comme en Afrique, du fait de l'inégalité du potentiel des territoires dans une économie moderne, indépendante de l'économie de subsistance traditionnelle. Elles se poursuivent aujourd'hui : la population originaire de Wallis, par exemple, est plus importante en Nouvelle-Calédonie que la population d'origine.

16. Le concept de *Blue Pacific* a été lancé en 2017 à l'Organisation des Nations unies (ONU) par le Premier ministre samoan Tuilaepa Sailele, pour définir des îles au territoire terrestre exigu, mais disposant d'un vaste domaine maritime.

17. Fidji, Samoa, Tonga, Vanuatu, îles Cook, États fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Niue et Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, admises dans le Forum en 2016, n'ont pas signé les conventions.

18. Dame M. Taylor, Discours du 8 février 2019, « The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands », Port Vila, Université du Pacifique Sud, disponible sur : <www.forumsec.org>.

19. Au sein du système de l'ONU, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est sur le point de publier son *Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (SROCC), qui doit faire le point sur l'impact du changement climatique sur l'océan et l'accompagner de recommandations aux gouvernements. Ce rapport concernera largement le Pacifique.

Mais les premiers réfugiés climatiques océaniens ne datent que de 2009, lorsqu'en Mélanésie des habitants des îles Carteret furent réinstallés dans celle de Bougainville. Cette première expérience fut un échec²⁰. Aujourd'hui, c'est un gouvernement, celui du Kiribati (anciennes îles Gilbert britanniques), un État de Micronésie constitué exclusivement d'atolls, qui envisage lui-même de s'expatrier²¹, au cas où la montée des eaux rendrait nécessaire l'évacuation de leur île-capitale, Tarawa. L'urbanisation et les

Les réfugiés climatiques océaniens

infrastructures étatiques modernes y aggravent considérablement les effets naturels du changement climatique, constituant ainsi un cas exemplaire de « mal-développement ». Il est évident que la solution du déplacement, appelée sans doute à se généraliser pour les îles basses d'Océanie, n'en est pas vraiment une du point de vue socio-économique, et même politique puisqu'elle entraîne de nouvelles tensions communautaires avec la population des îles d'accueil. L'adaptation, avec un modèle de développement plus durable et résilient que le modèle international actuel, s'imposera à terme.

Montée des périls et rivalités de puissance

L'Océanie est donc en ce début de xxi^e siècle à un tournant majeur de son histoire, bien plus net qu'au cours des cinquante dernières années, marquées surtout par des indépendances partielles qui n'ont pas apporté de solutions réelles aux problèmes montants de la région.

Ces problèmes ne se limitent nullement aux questions environnementales et à la relation des sociétés locales avec le milieu naturel, bien qu'après des millénaires de cohabitation plus ou moins harmonieuse cette dernière soit en pleine crise, comme le prouve l'apparition de ce qui a été qualifié de « septième » ou « huitième » continent de plastique, ou *Great Pacific Garbage Patch* (GPGP) dans la partie nord de l'océan Pacifique, entre le Japon et la Californie.

Les difficultés majeures sont d'abord celles de la gouvernance d'États qui restent individuellement très faibles dans le concert mondial, et connaissent les difficultés habituelles des pays en développement : dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure ; situation de clientélisme dont profite de plus en plus la Chine ; pauvreté endémique des populations rurales ;

20. F. Argounès, S. Mohamed-Gaillard et L. Vacher, *Atlas de l'Océanie, op. cit.*, p. 69 : « L'opération est un échec. [...] la plupart des familles sont reparties vers leur île d'origine devant l'hostilité des populations d'accueil et l'absence de crédits pour leur installation. »

21. Dès 2012, un déplacement (avec achat de terres) vers les Fidji a été envisagé, comme alternative à une installation en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

pillage des matières premières terrestres et des ressources marines ; inadéquation entre le marché de l'emploi et les aspirations de la jeunesse ; crise des sociétés traditionnelles et, enfin, tensions inter-communautaires, qu'elles soient religieuses ou ethno-linguistiques.

À cet égard, la tension locale la plus importante et la plus durable reste celle de la Nouvelle-Guinée occidentale, ancienne colonie néerlandaise difficilement intégrée dans l'Indonésie indépendante, où subsiste un mouvement indépendantiste armé. Bien que ce conflit ancien soit bien documenté, il a suscité peu de soutien international pour un règlement négocié après le plébiscite très contesté de 1969. En dehors de dénonciations régulières de violences dans la répression indonésienne, ou de l'intégration d'enfants soldats parmi les rebelles, la crise est abordée chaque année mais sans résultats dans les débats de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York, le Vanuatu et les îles Salomon appuyant avec constance la cause des indépendantistes papous, bien plus proches d'eux historiquement et culturellement que les peuples du reste de l'Indonésie. La montée de l'islamisme et la christianisation des Papous a récemment donné une coloration religieuse à ce conflit ancien.

Une autre confrontation communautaire ayant un impact déterminant sur la vie politique nationale semble au contraire s'être apaisée aux Fidji, où la tension entre Indiens arrivés avec la colonisation britannique et population fidjienne d'origine (officiellement *i taukei*) a provoqué trois coups d'État depuis 1987, ainsi que le départ de milliers d'indo-fidjiens, qui ne sont plus majoritaires dans le pays.

D'autres conflits communautaires et/ou séparatistes existent ailleurs dans ce que l'on a appelé parfois l'arc de crise mélanésien. Dans l'île de Bougainville, intégrée en 1975 à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (ancien territoire sous mandat australien), un référendum sur l'indépendance ou une autonomie accrue doit se tenir en octobre 2019, après une rébellion armée de 1987 à 2001.

En Polynésie, c'est la question de la démocratisation et de la modernisation de la vie politique et des rapports sociaux qui est désormais à l'ordre du jour, tant dans un royaume constitutionnel indépendant comme Tonga que dans une collectivité d'outre-mer française comme Wallis.

Mais le triangle polynésien connaît aussi une véritable résurrection culturelle ces dernières décennies. Elle se traduit politiquement par l'apparition d'une nouvelle organisation régionale, qui transcende les différents statuts de ses membres sur une base exclusivement historique et culturelle.

Le Groupe des Dirigeants polynésiens (PLG²²), qui a tenu son premier sommet annuel en 2012, réunit désormais l'ensemble des représentants de ce triangle, avec l'admission d'Hawaï et de la Nouvelle-Zélande dans cette institution qui n'a pas encore de secrétariat. Il entend défendre en groupe la cause du « peuple de l'océan » (*Te moana o hiva*) sur la scène internationale. Très symboliquement, dans la perspective de la COP21 à Paris, le PLG avait adopté en juillet 2015 la « Déclaration de Taputapuatea sur le changement climatique », dans un lieu sacré pour tous ses signataires – un *marae* (lieu de culte traditionnel²³) sur l'île de Raiatea en Polynésie française.

En termes d'institution multilatérale, le PLG est une innovation importante pour le Pacifique Sud, où le Groupe mélanésien Fer de lance-GMFL (*Melanesian Spearhead Group-MSG*), créé en 1988 pour soutenir les indépendantistes canaques de Nouvelle-Calédonie, et qui comprend depuis 2015 l'Indonésie, n'a pas de base linguistique et culturelle commune. À la différence de l'étroite unité de la civilisation polynésienne, les langues papoues et mélanésiennes se différencient nettement, tout comme les institutions politiques et sociales correspondantes.

Les institutions multilatérales

Le paysage institutionnel multilatéral reste cependant dominé en Océanie par deux organisations non communautaires, les deux plus larges et les plus anciennes, le Forum des îles du Pacifique (18 membres exclusivement océaniques), créé en 1971 en Nouvelle-Zélande, où dominent les débats politiques et sécuritaires²⁴, et la Communauté du Pacifique (CPS), à 26 membres, tournée vers la mise en œuvre de projets de développement économique et social, et dont les origines remontent à 1947. La France et les États-Unis y sont restés parmi les fondateurs, alors que les Pays-Bas et le Royaume-Uni s'en sont retirés lors de leurs décolonisations respectives.

Derrière ce type d'institution multilatérale, où l'on retrouve encore aujourd'hui des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (des P 5) comme fondateurs ou comme donateurs, se cachent cependant des rivalités bilatérales de puissance, mondiales ou régionales. Ces dernières, avec la dynamique chinoise actuelle dans le Pacifique, semblent

22. Le PLG comprend 8 États ou territoires fondateurs (îles Cook, Niue, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu) plus Wallis-et-Futuna, admis en 2017, l'île de Pâques, Hawaï et la Nouvelle-Zélande, tous admis en 2018.

23. Classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2017.

24. Au sens large, incluant la « sécurité humaine ». La « Déclaration de Boe sur la sécurité régionale », adoptée au sommet de Nauru en septembre 2018, identifie ainsi le changement climatique comme la plus grande menace pour les membres du Forum.

plus fortes que jamais, et conduisent à penser que l'Océanie, avec sa réputation de paradis exotique et immuable, n'est plus comme naguère une part relativement négligée du monde contemporain. Elle connaît à nouveau un cycle de changements internes sous l'effet de convoitises extérieures, comme ce fut le cas au début du XIX^e siècle, quand la marine impériale russe elle-même²⁵ participait à son exploration compétitive face à l'Angleterre et à la France.

Le terme de « puissance » peut s'appliquer à des États implantés localement tout en ayant des ambitions mondiales. Il s'agit d'abord des P 5 : les États-Unis, dominant par leur présence maritime le nord de la zone Pacifique ; la France, implantée dans le Sud et qui concentre son attention et ses moyens sur la Nouvelle-Calédonie, plus proche de l'Australasie développée que Tahiti, son point d'ancrage historique²⁶ ; la Chine, sans territoire de souveraineté dans le Pacifique Sud, mais qui bénéficie de sa force étatique et de son dynamisme économique, ainsi que de celle de la diaspora chinoise implantée de longue date dans les îles avec le groupe Hakka²⁷. En sus, le Japon, qui posséda brièvement entre les deux guerres mondiales un empire colonial en Micronésie, soutient toujours financièrement les pays océaniens ; mais son attention se porte surtout aujourd'hui vers la partie asiatique de l'Indo-Pacifique. L'Inde comme État est également peu présente dans le Pacifique Sud, même si des liens subsistent aux Fidji entre la diaspora et la mère-patrie, comme c'est aussi le cas en Afrique du Sud.

Face à ces États de dimension planétaire et ayant leurs zones d'influence, les puissances régionales servent de relais entre une Océanie demeurant relativement isolée dans le système mondial des transports et les grands courants de la vie internationale. Dans le cadre du Commonwealth, les deux anciens *dominions* de l'Australasie se sont substitués au cours du XX^e siècle à une Grande-Bretagne en retrait volontaire sur tout le Pacifique, avec une concentration plus grande sur le domaine proprement polynésien pour la Nouvelle-Zélande, en raison de son histoire, de son peuplement et de ses territoires extérieurs.

De nouveaux acteurs locaux de moindre influence complètent ce tableau des ambitions régionales dans le Pacifique Sud. L'Indonésie, quant à elle, se

25. Sur ce sujet, voir I. Tsitovitch-Kozlova, « Les visées coloniales des Russes sur les îles du Pacifique Sud à l'époque d'Alexandre I^{er}, 1801-1825 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2015, n° 41, p. 63-73.

26. Il y a 6 000 kilomètres entre Papeete et Sydney, contre 2 000 entre Sydney et Nouméa.

27. Sur ce point, voir E. Sautédé, « La Chine dans le Pacifique Sud : tropisme, défiance et normalisation », *Hermès La Revue*, n° 65, 2013, p. 68-71.

tourne plus que jamais vers le détroit de Malacca et l'Asie méridionale avec sa stratégie de « pivot maritime mondial » (*Global Maritime Fulcrum*)²⁸.

Du fait de sa taille en terres émergées (500 000 km²), de sa population (8 millions d'habitants), de sa position géographique et de ses ressources minières, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, décolonisée par l'Australie en 1975, apparaît désormais sinon comme une puissance, du moins comme un acteur d'influence déterminant dans l'ensemble institutionnel du Pacifique Sud, en dépit de ses problèmes structurels de gouvernance (900 langues locales environ). C'est le cas également, plus au sud-est, des Fidji, qui accueillent le secrétariat du Forum du Pacifique, et sont un relais aérien important vers les petits archipels de l'Océanie.

Dans une région portée au clientélisme international du fait de la petite taille de la plupart de ses États, où le *Strong Pacific* demeure un rêve plus qu'une réalité, tous ces mouvements de puissance, effectifs ou potentiels, montrent que l'Océanie est actuellement en pleine effervescence et qu'elle entend ne pas être noyée dans le (trop ?) vaste ensemble de l'Indo-Pacifique, face au plus grand défi de son histoire : le changement climatique.



Mots clés

Indo-Pacifique
Océanie
États-Unis
Chine

28. Y. Sulaiman, « Whither Indonesia's Indo-Pacific Strategy? », *Asie.Visions*, n° 105, Ifri, janvier 2019, disponible sur : <www.ifri.org>.